Version 22 Février 2018

Conférence internationale sur la coopération judiciaire en matière de cybercriminalité

7-8 mars 2018, La Haye, Pays Bas

Organisée par Eurojust et GLACY+, projet conjoint du Conseil de l'Europe et l'Union Européenne

PRESENTATION

Contexte et justification

Les sociétés étant de plus en plus dépendantes de l'utilisation des technologies de l'information, la cybercriminalité et l'utilisation des preuves électroniques sont devenues des défis pour les autorités judiciaires pénales et pour l'Etat de droit. En réponse à l'accroissement du nombre et de la complexité des infractions impliquant les ordinateurs et les preuves électroniques, les contre-mesures destinées à renforcer d'une manière cohérente et harmonisée la coopération judiciaire internationale dans les cas de cybercriminalité sont indispensables.

Eurojust et le Conseil de l'Europe ont convenu de joindre leurs forces et d'appuyer ces efforts en organisant la "Conférence internationale sur la coopération judiciaire en matière de cybercriminalité".

Eurojust stimule la coordination des enquêtes et des poursuites entre les autorités compétentes des États membres de l'Union Européenne et améliore la coopération entre les autorités compétentes des États membres de l'UE, notamment en facilitant la mise en œuvre de l'entraide judiciaire internationale et l'exécution des demandes d'extradition. Eurojust soutient par tous les moyens possibles les autorités compétentes des États membres de l'UE afin de rendre plus efficaces leurs enquêtes et leurs poursuites quand elles sont confrontées à la criminalité transfrontalière, les mêmes types de criminalité et d'infraction pour lesquels Europol a compétence pour agir, parmi lesquels la cybercriminalité. L'Union Européenne et le Conseil de l'Europe aident les pays par le biais de divers projets conjoints, dont le projet GLACY+, Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie. GLACY+ contribue à la création des capacités nécessaires pour l'implémentation de la Convention de Budapest et pour la coopération internationale dans le cadre de ce traitée dans les pays engagées à le mettre en œuvre.

La Convention de Budapest est le traité international le plus pertinent en matière de cybercriminalité et preuve électronique et compte actuellement 56 Parties et 14 Etats observateurs. En septembre 2017 ont débutés les travaux concernant le protocole additionnel relatif à la coopération renforcée.

Une meilleure compréhension du rôle d'Eurojust, de la Convention de Budapest et du travail du Comité de la Convention de Budapest, ainsi que des opportunités offertes par les projets de renforcement des capacités, conjuguée à l'expérience des pays participants débouchera sur des nouvelles synergies et possibilités pour une coopération internationale efficace.

Résultat attendu

Les pays participants seront capables de mieux exploiter le potentiel d'Eurojust et de la Convention de Budapest dans le cadre de la coopération judiciaire en matière de cybercriminalité et preuve électronique par:

- une meilleure connaissance du rôle et des outils d'Eurojust;
- une meilleure compréhension de la Convention de Budapest et des programmes de renforcement des capacités;
- échange d'expériences et de cas pratiques parmi les Etats membres de l'UE et d'autres pays participants lors de l'utilisation de la Convention de Budapest et des outils d'Eurojust.

Participants

Le Conseil de l'Europe invitera 2 représentants des pays suivants, au moyen de plusieurs projets:

- GLACY+: République dominicaine, Costa Rica, Chili, Mexique, Argentine, Brésil, Panamá, Colombie, Paraguay, Pérou, Maroc, Sénégal, Ghana, Cap Vert, Nigéria, Ile Maurice, Sri Lanka, Philippines et Tonga;
- Cybercrime@EAP 2018: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldavie et Ukraine;
- iPROCEEDS: Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, Serbie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Turquie et Kosovo*[1];
- CyberSouth: Algérie, Jordanie, Liban et Tunisie.

Tous les participants devraient être des hauts officiels engagés dans la coopération internationale, ayant une expérience particulière dans le domaine de la cybercriminalité et la preuve électronique, des procureurs spécialisés dans la cybercriminalité ou des responsables de l'autorité centrale pour l'entraide judiciaire internationale ou autre représentant dont l'activité a un lien direct avec la cybercriminalité et la preuve électronique.

Lieu

L'atelier sera organisé dans les locaux d'EUROJUST, à La Haye, Pays Bas, Johan de Wittlaan 9, 2517JR (www.eurojust.europa.eu)

[1]* Cette désignation est sans préjudice de la position sur le statut et est en ligne avec la résolution UNSC 1244 et l'avis de la CIJ sur la Déclaration d'indépendance de Kosovo.

Programme

Mercredi, le 7 mars 2018	
09h00	Session d'ouverture – Ladislav HAMRAN, Président du collège d'Eurojust, La Haye (NL) – Alexander SEGER, Chef de Division et Secrétaire exécutif du Comité de la Convention cybercriminalité (T-CY) du Conseil de l'Europe, Strasbourg (FR) – Michele SOCCO, Responsable des politiques, Direction Générale Migration et affaires intérieures, Unité U4 – Cybercriminalité, Bruxelles (BE)
09h30	Défis, obstacles et contraintes dans la coopération internationale dans des différentes régions (Amérique latine, Afrique, Europe, Asie et Pacifique) Panel: – Marcos SALT, professeur de droit, conseiller du Ministre de la justice et expert international, Buenos Aires, Argentine (15 min) – Albert-Antwi BOASIAKO, conseiller en cyber-sécurité nationale, Ministère des Communications, Accra, Ghana (15 mins) – Jed SHERWIN, OIC-Directeur, Bureau Cybercriminalité, Ministère de la Justice, Manila, Philippines (15 min) – Représentant Eurojust (10 mins) – Steven WILSON, Chef du Centre européen sur la cybercriminalité (EC-3), Europol, La Haye (NL) (10 min) Interventions des participants. (25 min)
11h00	**Pause-café**
11h15	Solutions: Mission, objectives et tâches principales d'Eurojust – Lukáš STARÝ, Membre national pour la République Cheque auprès d'Eurojust, Président de l'équipe relations extérieures, La Haye (NL) (20 min) Discussion (10 min)
11h45	Le travail d'Eurojust dans le domaine de la cybercriminalité – Daniela BURUIANA, membre national pour la Roumanie auprès d'Eurojust et présidente de la Task Force Cybercriminalité La Haye (NL) (10 min) – Présentation du Réseau judiciaire européenne contre la cybercriminalité (EJCN) (10 min) Discussion (10 min)
12h15	Solutions: Projets de renforcement des capacités du Conseil de l'Europe – Manuel DE ALMEIDA PEREIRA, Chef du Projet GLACY+, Bureau du programme de lutte contre la cybercriminalité du Conseil de l'Europe, Bucarest, Roumanie (10 min) – Irina CUCIUC, Procureur de l'Unité pour l'assistance internationale et intégration européenne, Bureau du Procureur General pour présenter le projet Cybercrime@EAP 2018, République de Moldavie (10 min) – Darko SOLDAT, Assistant de poursuites judiciaires et Expert juridique associé en matière de criminalité organisée, Bureau du Procureur de la Bosnie-Herzégovine pour présenter le projet iPROCEEDS (10 min) – Manuel DE ALMEIDA PEREIRA, au nom du projet CyberSouth (10 min) Discussion (5 min)
12h55	**Photo de groupe**
13h00	**Pause pour déjeuner**

14h30	Solutions: Coopération internationale en matière de cybercriminalité et preuves électroniques dans la cadre de la Convention de Budapest; accès transfrontalier aux données – Alexander SEGER, Chef de la Division Cybercriminalité, Conseil de l'Europe, Strasbourg (FR) (20 min) – Papa ASSANE TOURÉ, Magistrat et Secrétaire général adjoint du Gouvernement, Dakar, Senegal (20 mins) Discussion (20 mins)
15h30	Solutions: coopération avec le secteur privé dans le domaine de la cybercriminalité et la preuve électronique Présentation des cas pratiques: Branko STAMENKOVIC, Procureur spécial pour la cybercriminalité et Membre du Comité de la Convention cybercriminalité (T-CY) du Conseil de l'Europe, Belgrade, République de Serbie Discussion entre les participants sur les cas présentés concernant la coopération avec le secteur privé sur la cybercriminalité et la preuve électronique
16h00	**Pause-café**
16h15	Expériences: des cas concernant la cybercriminalité ou les preuves électroniques (1ere partie) – A déterminer par Eurojust – Branko STAMENKOVIC, Conseil de l'Europe Discussion entre les participants
16h45	Expériences: des cas portant concernant la cybercriminalité ou les preuves électroniques (2ème partie) – Dong Uk KIM, Chef de Projet (Law Enforcement) pour le Projet GLACY+, INTERPOL, Singapore Discussion entre les participants
17h30	**Fin du jour 1**
Jeudi, le 8 mars 2018	
09h00	Expériences: des cas concernant la cybercriminalité ou les preuves électroniques (3ème partie) – Présentation d'un cas commun Europol – Europol Débat entre les participants.
10h15	**Pause-café**
10h30	Solutions: présentation de l'Association internationale des procureurs / Réseau Global de Procureurs pour la cybercriminalité (IAP/GPEN) – Han MORAAL, Membre national pour Pays Bas auprès d'Eurojust, Président du GPEN et Secrétaire général de l'IAP
10h45	Solutions: renforcer la coopération internationale – propositions pour la voie à suivre

	Modérateurs: Manuel DE ALMEIDA PEREIRA, Chef du Projet GLACY+ Daniela BURUIANA, Membre National de la Roumanie pour l'Eurojust – Les délégations présentent leurs propositions pour consolider la collaboration internationale en matière de cybercriminalité et preuve électronique. – Interventions par experts d'Eurojust et du Conseil de l'Europe.
12h00	Session de clôture – Manuel DE ALMEIDA PEREIRA, Chef du Projet GLACY+ – Daniela BURUIANA, Membre National de la Roumanie pour l'Eurojust
12h30	**Pause pour déjeuner et fin de la conférence**
14h00 – 16h00	Réunions bilatérales entre les délégations et les bureaux nationaux à Eurojust pour discuter des cas pratiques. Un programme distinct pour ces éventuelles réunions devrait être préparé par Eurojust.

Contacts

Conseil de l'Europe:

Manuel DE ALMEIDA PEREIRA
Chef de Project
Bureau du Programme sur la Cybercriminalité, Conseil de l'Europe (C-PROC)
Bucarest, Romania
Tel: +40 21 201 78 32
Email: Manuel.PEREIRA@coe.int

EUROJUST:

Daniela BURUIANA
Membre national pour la Roumanie auprès d'Eurojust et présidente de la Task Force Cybercriminalité
La Haye – Pays Bas
Tel: +31-70 412 5360
Email: dburuiana@eurojust.europa.eu